

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 093-219300480-20230329-DEL20230329__3-DE



RAPPORT 2022 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

+ d'infos sur
www.montreuil.fr



introduction

Le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique de la collectivité territoriale.

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « Agenda 2030 ». C'est un plan d'actions pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il porte une vision de transformation de notre monde en renforçant la paix, en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Ce rapport de la Ville de Montreuil est une photographie des projets conduits en 2022, qui enrichissent l'ensemble des actions permanentes des services municipaux pour le développement durable du territoire, selon les objectifs fixés par l'ONU.

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD)

Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Éditorial

Comment parler de l'année 2022 du point de vue du développement durable sans évoquer les deux événements majeurs survenus lors des mois passés : le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022, puis les températures caniculaires suivies d'une extrême sécheresse tout au long de l'été dernier ? Si ces deux réalités n'ont aucun rapport entre elles, elles ont eu – et continuent d'avoir – des répercussions importantes dans nos vies quotidiennes.

D'un côté une nouvelle hausse, inédite, du prix des énergies fossiles, puis de l'électricité, répercutées immédiatement sur nos factures de transports et de chauffage par des grands énergéticiens plus soucieux d'augmenter leurs bénéfices que de se préoccuper du pouvoir d'achat de leurs clients. De l'autre des pénuries alimentaires. Avec comme conséquences lourdes sur le budget de tous les ménages : le retour d'une inflation à deux chiffres obligeant de nombreuses familles à choisir entre bien se chauffer et bien manger.

Face à cette situation, les actions de la ville se sont renforcées selon les deux axes de la nécessaire résilience du territoire et de la justice sociale.

A Montreuil, la lutte contre le réchauffement climatique et son corollaire, l'adaptation aux évolutions déjà à l'œuvre, passe notamment par un grand plan de végétalisation de la ville (plan Arbres d'Est Ensemble prévoyant la plantation de 5000 arbres dans la ville d'ici la fin du mandat) et l'encouragement à la pratique du vélo : entre 2021 et 2022, celle-ci a ainsi augmenté de 26 %.

Au plan social, les actions de la ville se sont concentrées pour venir en aide aux publics les plus en difficulté : la ville a par exemple innové avec le lancement d'un nouveau dispositif en faveur de la santé des jeunes ; elle a ouvert, en partenariat avec le CCAS et l'association La main Tendue deux dispositifs pour les femmes victimes de violence et, avec le CCAS, Action contre la Faim et la Fondation de l'Armée du Salut, elle a mis en place un nouveau dispositif de soutien pour les familles n'arrivant plus à acheter de quoi se nourrir correctement.

Des engagements parmi d'autres... Mais alors que 2023 commence avec un hiver exceptionnellement sec et des cours d'eau aux débits déjà très faibles, nous savons qu'à l'échelle de notre ville nos engagements environnementaux et sociaux sont fondamentaux et qu'ils devront se renforcer encore dans les années qui viennent.

Mireille Alphonse
Adjointe au Maire,
déléguée à la Transition, à la démocratie alimentaire et au projet de cantine publique

Sommaire

Éditorial – page 3

Repères – page 5

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère – page 6

- 1.1. Lancer une démarche de résilience territoriale
- 1.2. Utiliser le PLUi comme outil du développement durable
- 1.3. Requalifier en profondeur les circulations et revégétaliser l'avenue Gabriel-Péri (RD37)
- 1.4. Développer les mobilités douces
- 1.5. Accompagner les actions de l'ALEC-MVE
- 1.6. Soutenir le développement des réseaux de chaleur et de géothermie
- 1.7. Renforcer la coopération décentralisée

2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources – page 11

- 2.1. Intégrer 93 nouveaux espaces paysagers protégés
- 2.2. Améliorer les pratiques de la gestion différenciée
- 2.3. Planter plus pour adapter la ville au réchauffement climatique
- 2.4. Prendre en compte la pollution des sols
- 2.5. Faire le choix de l'animal en ville

3. Épanouissement de tous les êtres humains – page 15

- 3.1. Développer l'accès aux soins pour tous
- 3.2. Réinstaller et agrandir La Maison Populaire
- 3.3. Agir contre les discriminations liées au handicap
- 3.4. Lutter contre les violences faites aux femmes et la précarité menstruelle
- 3.5. Bouger avec « Sport dans les parcs » et « Garde la pêche »
- 3.6. Fêter les 50 ans du Méliès

4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations – page 20

- 4.1. Renforcer l'action sociale comme pilier de l'action municipale
- 4.2. Créer un nouveau temps de Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- 4.3. Investir le budget participatif
- 4.4. Accomplir le devoir de mémoire : Soixantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie
- 4.5. Lutter contre l'habitat indigne et la crise énergétique
- 4.6. Encadrer les loyers

5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables – page 23

- 5.1. Diminuer la quantité de déchets et améliorer le cadre de vie
- 5.2. Réduire les consommations d'eau de lavage et d'arrosage
- 5.2. Favoriser l'économie collaborative : la bibliothèque d'objets de Montreuil
- 5.4. Créer de nouveaux marchés alimentaires en pied d'immeubles des quartiers populaires

Définitions – page 26

Repères

(chiffres INSEE)

111 240 habitants (en 2019)

55 615 emplois sur le territoire

3 986 créations d'entreprises (en 2021)

55 % des ménages sont imposés

13,3 % taux de chômage

25 % taux de pauvreté

52 294 logements, 83 % sont des appartements

(chiffres ville)

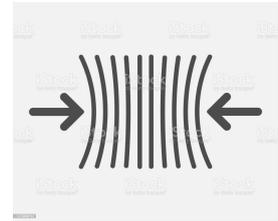
88 hectares espaces verts, dont **17** nouveaux hectares de territoire communal

+ 50 composteurs collectifs (depuis 2020)

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

1.1. Lancer une démarche de résilience territoriale

Montreuil s'est engagée en 2022 dans une démarche de résilience. Elle entend, dans une logique de solutions, agir et protéger pour construire une ville durable pour tous. La ville se fixe des lignes stratégiques :



Donner une ambition environnementale aux projets urbains et à la conception des espaces publics pour garantir à chacun une amélioration de sa qualité de vie :

- végétaliser la ville et renforcer les îlots de fraîcheur et la biodiversité ;
- apaiser la ville, favoriser la pratique du vélo et renforcer les transports en commun ;
- agir pour la santé environnementale en faisant de la lutte contre les pollutions une priorité.

Développer encore son action pour une ville inclusive :

- préserver la mixité sociale des quartiers et garantir l'accès de tous au logement ;
- améliorer les relations, les communications et les échanges entre les habitants.

Maintenir un niveau fort d'attractivité :

- dynamiser l'économie ;
- créer des emplois.

Montreuil, en adhérent à l'association France Ville durable, et en devenant un de ses membres actifs, renforce sa volonté de rendre concret l'engagement de la Municipalité. Le travail avec les élus et les cadres de l'administration est engagé.

1.2. Utiliser le PLUi comme outil du développement durable

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) permet de définir une vision partagée du territoire pour les quinze prochaines années. Il fixe des orientations stratégiques sur des thématiques qui concernent le quotidien des habitants et des usagers et définit des règles de construction.

Ce document de planification régit le droit des sols et est évolutif. Il s'ajuste au fur et à mesure des transformations urbaines et des évolutions législatives. Ces évolutions doivent permettre de traduire au plus près du terrain les politiques publiques portées par les élus au regard des divers changements de contexte qui peuvent intervenir. Approuvé par délibération du Conseil Territorial d'Est Ensemble du 4 février 2020, modifié depuis, le PLUi permet notamment à la Ville de Montreuil de soutenir l'effort relatif au développement des exigences environnementales.

Modifié en mai 2021, le document a permis d'instaurer d'importantes mesures visant à la mise en valeur et à la protection de la nature en ville avec notamment la mise en place d'Espaces Paysagers Protégés sur le territoire communal et la réduction des emprises bâties en zone U (zone centrale). A l'aune d'une nouvelle modification du PLUi, la Ville de Montreuil poursuit son soutien à l'effort relatif au développement des exigences environnementales. A travers des modifications de zones visant à contenir le développement de la zone dense ou à préserver les tissus pavillonnaires existants, de nouvelles mesures de

mise en valeur des espaces non bâtis avec la protection d'espaces paysagers protégés résidentiels sont proposées.

1.3. Requalifier en profondeur les circulations et revégétaliser l'avenue Gabriel-Péri (RD37)

La transformation de l'avenue Gabriel Péri est en cours pour améliorer l'ensemble des espaces publics et développer un partage équilibré de la voirie entre tous les usages. Elle s'inscrit dans la stratégie en faveur d'un territoire « 100% cyclable » et le Plan Canopée du Département.

Cette avenue, structurante, relie les habitants à la Croix de Chavaux, le plus vaste espace public de la ville (10 000m²).



L'aménagement des pistes cyclables transitoires en pleine crise COVID 19 témoigne du besoin de réaménager cet axe jusque-là dédié à la voiture.

Une première concertation a eu lieu en janvier 2022. Une seconde réunion publique a été organisée le 13 octobre 2022 avec des élus et les habitants. Le Département a poursuivi le dialogue avec les usagers et les riverains. Une réunion publique a permis de présenter le projet, et d'associer les habitants autour de 3 ateliers : préservation des arbres en milieu urbain dégradé ; aménagement des placettes et choix du mobilier urbain ; choix de la palette végétale des arbres.

L'alignement de marronniers sur l'avenue doit être renouvelé du fait de sa dégradation continue depuis 2019. Face à la prolifération d'un champignon et à la dégradation continue des arbres d'alignement de cette avenue, le Département a procédé à l'abattage fin octobre.

La revégétalisation de l'axe – 3 arbres plantés par arbre abattu – permettra de planter 75 nouveaux arbres de haute tige avec des essences diversifiées pour favoriser la biodiversité et la présence d'îlots de fraîcheur.

1.4. Développer les mobilités douces

1.4.1. Les chemins de la glisse

La Ville adapte ses équipements aux évolutions des pratiques et des demandes des usagers. Des équipements vétustes ont été réhabilités ou sont en cours de réhabilitation. Par ailleurs le développement des équipements sportifs est nécessaire pour faire face à la demande croissante de la population.

La demande d'espaces de pratique de glisse urbaine est forte. Par exemple, plus de 4 demandes de création de skatepark ont été présentées dans le budget participatif 2022 et 42 % des 18-75 ans franciliens pratiquent une activité physique ou sportive non encadrée selon les chiffres 2021 de l'Institut régional de développement du sport. Cette montée en puissance d'une pratique sportive libre, spontanée, non réglementée et autonome accompagne une réappropriation de l'espace urbain par des pratiques à faible contrainte.



La réalisation d'aménagements sportifs de glisse urbaine va compléter le projet de la promenade des Hauteurs sur le territoire montreuillois par la création de pôles d'attractivité sportive permettant à la fois de développer l'activité physique et les mobilités douces.

Deux nouveaux équipements d'envergure, un skatepark et une pumptrack, ainsi que des aménagements dans l'espace public favorisant les liaisons douces entre ces deux équipements verront le jour et permettront d'utiliser l'espace public comme terrain de jeu. Ce

projet s'appuiera sur l'existant (pistes cyclables, spots existants...) afin de créer un réseau permettant d'interconnecter les différents sites de pratique.

Ces chemins de la glisse accompagneront le développement de nouvelles pratiques ludiques et sportives telles que le roller, skate board, la trottinette, le BMX. Une concertation publique a eu lieu au printemps 2022 auprès des partenaires et utilisateurs des futurs équipements.



1.4.2. Baromètre de la pratique du vélo : Montreuil en nette progression

Une augmentation forte de la pratique est constatée grâce à la mise en place de comptages vélo depuis 2018.

Pour évaluer la progression de la politique (5e axe du plan vélo), l'installation de 7 compteurs vélo a été réalisée entre 2018 et 2021. Sur l'ensemble des sites de comptage, la progression de la fréquentation vélo est en moyenne de 26% entre 2021 et 2022. Sur le site de comptage

Croix de Chavaux équipé d'un totem, les données de fréquentation montrent une augmentation du trafic de 44% / an depuis 2020.

Au-delà des records enregistrés en septembre 2021, juin 2022, puis septembre 2022, l'évolution de la pratique du vélo est encore plus marquée pendant la période hivernale. Année après année, le vélo se développe, y compris en hiver.

Autre enseignement des données de fréquentation : l'analyse des profils horaires et hebdomadaires des 7 sites montre un profil « utilitaire », avec des fréquentations importantes en semaine, et plus faibles le week-end.

Après le Plan vélo 2018-2022, un nouveau Plan vélo 2023-2028 est en cours de finalisation et fait l'objet d'une concertation avec les parties prenantes dont les associations de cyclistes.

1.5. Accompagner les actions de l'ALEC MVE



Montreuil continue de soutenir l'activité et le développement de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat MVE (Maîtrisez Votre Énergie).

Au titre de sa mission d'information et de conseil gratuit aux particuliers, les 11 conseillers France Rénov' de l'agence MVE ont renseigné en un an 452 Montreuillois par téléphone ou de visu. De plus, ils ont inscrit 135 projets de rénovation énergétique de propriétaires montreuillois sur la plateforme Pass Réno'Habitat, qui met en relation des porteurs de projets de travaux énergétiques et des professionnels du bâtiment qualifiés. MVE oriente les particuliers pour l'obtention des aides financières de l'État.

47 ménages montreuillois en situation de précarité énergétique ont été reçus en rendez-vous pour des travaux, et 21 ménages précaires ont bénéficié d'un diagnostic socio-technique à domicile. MVE accompagne et conseille également 156 copropriétés montreuilloises, ce qui représente 4780 logements. L'agence anime des « balades thermo-copro » : balade urbaine équipée d'une caméra thermique permettant de visualiser les déperditions énergétiques des bâtiments et de sensibiliser les propriétaires.

MVE a également accompagné la Ville dans ses démarches de maîtrise de l'énergie : appui à la réalisation du Schéma Directeur Immobilier Énergétique, obtention de financements de 6 audits énergétiques dans le cadre du programme ACTEE, etc.

Enfin, au titre du défi « Les éco-mômes », MVE a formé et accompagné les directeurs et animateurs des centres de loisirs Paul Bert et Françoise Héritier afin qu'ils développent des animations sur les sujets environnementaux.

1.6. Soutenir le développement des réseaux de chaleur et de géothermie

Le réseau de chaleur géothermique YGéo a été mis en service par Engie en décembre 2016. Il dessert les villes de Rosny-sous-Bois, Montreuil et Noisy-le-Sec. Sur le territoire de Montreuil, il parcourt le boulevard de la Boissière sur le tronçon compris entre la rue Étienne Dolet et la rue de Rosny, et alimente en chauffage et eau chaude sanitaire la quasi totalité des logements et équipements de la ZAC Boissière-Acacia. Utilisant la chaleur de la nappe du Dogger à 1600 mètres de profondeur, le réseau exploite une énergie propre, locale et renouvelable, dont les coûts de production sont relativement préservés des variations de prix des énergies conventionnelles.

En 2021, suite au constat de factures énergétiques élevées pour certains habitants de la ZAC Boissière, la municipalité de Montreuil s'est mobilisée en lien avec le SIPPAREC et a obtenu une baisse des tarifs pour les abonnés, intervenue dès janvier 2022.

1.7. Renforcer la coopération décentralisée

De nombreuses actions ont été initiées ou pérennisées en 2022, confirmant l'engagement de la collectivité :

- appui du cercle de Yélimané au Mali pour la mise en place d'un service public inter-collectivités de l'assainissement et de l'eau ;
- participation au sommet de l'Eau de Dakar, Sénégal en mars 2022 avec une volontaire en service civique de Yélimané dans le cadre d'un dispositif du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ;
- 9^e édition du forum sur l'agriculture et la sécurité alimentaire au Mali, organisé par l'association montreuilloise INAGRIM au mois de décembre à l'Hôtel de Ville ;
- appel à projets « Solidarité internationale » de la Ville de Montreuil. Depuis 2020 ce dispositif permet de financer jusque 10 micro-projets dans le domaine de la promotion des femmes, ou celui du développement durable.

Ont été retenus en 2022 :

- Fédération Artisans du Monde pour un projet de sensibilisation des jeunes Montreuillois sur les enjeux du commerce équitable ;
 - Secteur Kanguessanou pour un projet autour de l'accès à l'eau potable au Mali ;
 - C.L.E.M.E pour un projet destiné aux Montreuillois allophones afin de partager et d'échanger sur leurs connaissances des techniques de jardinage/recyclage.
- aide d'urgence à Cuba après l'ouragan du mois de septembre 2022.

2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

2.1. Intégrer 93 nouveaux espaces paysagers protégés

Les modifications apportées au PLUi permettent de mettre en œuvre des réponses concrètes au défi climatique en préservant les espaces naturels existants pour adapter la ville au dérèglement climatique. L'intégration de la nature en ville et la préservation de la biodiversité sont des facteurs d'amélioration de la qualité de vie et de renforcement de la résilience ainsi que des vecteurs de santé publique.

Montreuil a ajouté en juillet 2022 93 nouveaux Espaces Paysagers Protégés (EPP) représentant une sauvegarde de 17 nouveaux hectares de territoire communal. Cette liste complète celle de 2020 qui préservait déjà 51 Espaces Paysagers Protégés représentant 71 ha.

Les EPP sont des éléments de paysage et/ou des sites et secteurs à protéger comme les terrains cultivés, les espaces non bâtis, des cœurs d'îlots, etc. sur des fonciers publics comme privés.

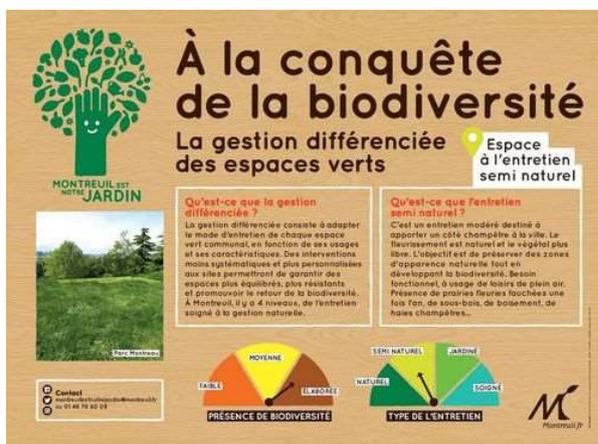
Au-delà, ce PLUi modifié garantit :

- le renforcement des dispositions de protections des arbres (meilleure définition des arbres, distanciation avec les constructions, ajout de linéaires de protection d'arbres et de linéaires de plantation de nouveaux arbres) ;
- l'identification et la protection des espaces verts et jardins partagés pérennes existants qui ne seraient pas encore repérés dans le plan de zonage du PLUi ;
- que les nouvelles opérations soient le support d'un renforcement des espaces de nature en ville par le renforcement des règles de coefficient biotope et de pleine-terre et la limitation des emprises au sol des constructions autorisées.

En complément de la protection par le PLUi, Montreuil fait appliquer à tous les promoteurs la nouvelle charte de la construction pour une ville résiliente votée par le Conseil Municipal le 8 décembre 2021, et qui précise les attendus de la Ville en termes d'insertion urbaine et de qualité architecturale, de place de la nature dans les projets de construction, de locaux non résidentiels, de qualité des chantiers et d'encadrement des prix des logements produits.

2.2. Améliorer les pratiques de la gestion différenciée

La gestion différenciée est une nouvelle approche de la gestion des espaces verts. Il s'agit d'adapter le mode de gestion à chaque espace en prenant en compte sa vocation, sa fréquentation et sa situation, et de déterminer des zones où la végétation peut être laissée plus naturelle afin de favoriser la biodiversité (refuge pour insectes, hérissons, oiseaux...). Depuis 2018, les produits phytosanitaires ont été supprimés des espaces verts et la gestion différenciée mise en place. Les évolutions se poursuivent pour perfectionner et diffuser les pratiques.



2.2.1. La formation des services partenaires en interne : des sessions spécifiques de formation ont été organisées en 2022 pour la direction des bâtiments, la direction des sports et aussi pour la brigade des parcs et squares et le cimetière. Il s'agit de partager et d'intégrer en amont dans les projets les enjeux et les techniques de la gestion différenciée.

2.2.2. Des méthodes de travail qui améliorent en continu la gestion des espaces verts

La formation à la taille raisonnée des végétaux se poursuit pour les nouveaux jardiniers, et de nouvelles techniques sont testées pour favoriser le bon développement des végétaux et limiter l'évacuation des végétaux en dehors des espaces verts.

2.2.3. La production des serres municipales est orientée vers des espèces végétales locales, indigènes et sauvages. Cette nouvelle palette végétale contribue à la préservation de la biodiversité. Les espèces sont favorables aux interactions avec la faune : plantes hôtes pour les larves et chenilles, aux fleurs attractives pour les adultes (papillons, syrphes, bourdons, abeilles...), aux fruits savoureux pour les oiseaux et mammifères. Elle est un levier pour l'adaptation de la ville au changement climatique. La quasi-totalité des fleurs des massifs montreuillois est désormais produite à partir de la graine dans les serres municipales.

2.2.4. Le broyat se développe comme nouveau revêtement des aires de jeux pour enfants. Matériau écologique, il rend également les sols plus perméables. Le broyat est massivement utilisé dans les massifs de la ville, il permet de recréer de la vie dans le sol et de limiter les arrosages.



2.2.5. Création d'un second site d'éco-pâturage aux Blancs Vilains pour entretenir écologiquement les espaces verts et créer du lien entre l'humain et l'animal.

2.3. Planter plus pour adapter la ville au réchauffement climatique

À la fin de l'année 2022, le Plan arbres d'Est-Ensemble a démarré : 5000 arbres seront plantés durant les trois prochaines années, 122 ont déjà été plantés au mois de décembre. Les jardiniers sont mobilisés pour renforcer la présence du végétal dans la ville, notamment par le renforcement des plantations dans les squares et espaces verts comme le square Denise Buisson, le square des moineaux ou le parc Montreuil. Les jardiniers municipaux ont planté de nouveaux arbres, créé de nouveaux massifs arbustifs, planté des bulbes pérennes, et du couvre-sols. Ces végétaux apporteront de la fraîcheur et permettront à la faune locale de trouver refuge. Le doublement de la surface du square Django Reinhardt a permis la création d'un espace de détente et d'une aire de jeu au coeur du bas Montreuil.

2.4. Prendre en compte la pollution des sols

Entamée en 2020 par la réalisation de diagnostics de sols et d'évaluation de risques sanitaires dans trois sites d'expérimentation, la stratégie de prise en compte de la pollution des sols dans le développement de l'agriculture urbaine s'est poursuivie par la consolidation des partenariats avec les experts de ces problématiques et l'extension des diagnostics à de nouveaux sites.

Sur le site des Murs-à-Pêches, après une première phase expérimentale conduite conjointement par AgroParisTech et le bureau d'études TESORA dans 3 micro fermes, les premières mesures de gestion les plus adaptées aux caractéristiques des sites ont été réalisées. Dans le jardin de Fruits Défendus une première évaluation des transferts de polluants sol – végétaux a été réalisée. Elle confirme l'existence de transferts de polluants vers les légumes feuilles et l'importance d'un suivi des végétaux sur plusieurs saisons.

Des analyses complémentaires des sols sur un maillage plus fin de la parcelle, ont permis de délimiter des zones possibles de culture en pleine terre pour des arbres fruitiers.

Dans le Jardin des Murs-à-Flours, la Ville a financé le recouvrement partiel d'une zone d'accueil dédiée aux activités pédagogiques. L'association « Les Fleurs » a par ailleurs déployé en production des cultures de fleurs hors-sol dont la méthodologie a été testée à petite échelle durant l'année 2021.

La Ville a poursuivi cette stratégie en démarrant en 2022 une nouvelle phase de diagnostics sur trois nouvelles parcelles des Murs-à-Pêches et sur un jardin pédagogique.

2.5. Faire le choix de l'animal en ville

2.5.1. Des actions pédagogiques pour tous les publics ont été conduites en 2022 afin de mieux comprendre la nécessité d'un partage équitable du territoire entre humains et animaux.

Un guide de l'animal en ville, des séances durant lesquelles les tous-petits de la crèche Rosenberg rencontrent chaque semaine deux chiens, des écoles ou centres de loisirs qui accueillent des poules et des volailles, une ferme pédagogique qui s'installe chaque été dans un grand espace vert ou encore l'éco-pâturage en proximité d'une résidence pour seniors démontrent l'engagement de la ville pour que la place de l'animal soit une des conditions du projet social du territoire.

2.5.2. Des ateliers canins

LA VILLE DE MONTREUIL ORGANISE DES

ATELIERS CANINS

AFIN DE DONNER DES RÉPONSES CONCRÈTES AUX
QUESTIONS D'ÉDUCATION RELATIVES AUX CHIENS

Ces ateliers sont gratuits et s'adressent aux habitants de Montreuil propriétaires de chiens. Ils sont animés par des professionnels de la protection animale qui effectueront des démonstrations avec leur animal.

Ces ateliers se déroulent sans les chiens des participants, pour que chacun puisse se concentrer sur le contenu de l'atelier sans être perturbé par la gestion de son propre chien.

Samedi 15 octobre 2022

9h > 12h30
espace canin Boissière
au bout de la rue Simone-Signoret

14h > 17h30
square Orée du parc
2/4 rue Babeuf

Dimanche 16 octobre 2022

9h > 12h30
parc des Beaumonts
face à l'intersection rue Paul-Dourmer
rue du Bel Air

14h > 17h30
parc départemental Jean-Moulin Les Gullands
12, rue de l'Épine Prolongée - Bagnolet

f t i

Quatre séances de sensibilisation des propriétaires de chiens ont permis de prendre conscience de la nécessité de respecter les règles de comportement dans l'espace public. Comment bien tenir son animal, dans quelles conditions le libérer de sa laisse, quel comportement adopter devant des chiens plus agressifs... Toutes ces questions ont été mises en pratique par les 65 Montreuillois qui ont pris part à ces ateliers.



2.5.3. Une convention entre la Ville et la LPO

La ville soutiendra l'activité du groupe de Montreuil de la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans son action en direction des habitants pour la protection et le développement de la biodiversité sur le territoire.

3. Épanouissement de tous les êtres humains

3.1. Développer l'accès aux soins pour tous

3.1.1. Une nouvelle maison de santé

Une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) a été créée pour offrir aux patients de Montreuil et des environs, une prise en charge globale dans un seul lieu.

Cinquante praticiens, médecins et paramédicaux s'installent progressivement dans un ancien immeuble de bureaux de 3 500 m² entièrement rénové et disposant d'un plateau technique de 700 m².

Le lieu propose des consultations urgentes pour les soins primaires et la petite chirurgie et dispose d'un service de consultation d'urgences du lundi au samedi, de 8h à 20h.

Le plateau technique comprend un laboratoire d'analyses médicales permettant la réalisation de bilan en urgence et tous les appareils de radiologie nécessaires aux examens les plus poussés, dont un scanner et une IRM.

Une coopération médicale renforcée est mise en place avec les acteurs de santé du secteur par l'équipe de trois médecins trentenaires à l'origine du projet. C'est le cas avec le réseau des Centres municipaux de santé de la Ville pour la mise en place de consultations de dépistage du cancer du sein grâce au matériel d'imagerie médicale présent dans ce nouveau lieu. C'est aussi le cas avec le CHI André-Grégoire de Montreuil et le CHU d'Avicenne pour des postes de médecins partagés, un système de délestage des urgences et une prise en charge d'examens complémentaires rapides pour les patients de ces hôpitaux.

Les soins primaires s'exercent en secteur 1, aux tarifs conventionnés pour permettre l'accès aux soins de tous.

3.1.2. Un nouveau dispositif en faveur de la santé des jeunes



Montreuil innove encore avec un nouveau dispositif en faveur de la santé des jeunes. D'clic Santé accompagne les jeunes de 18 ans dans leur parcours de soins.

39 % des habitants ont en effet moins de 29 ans. 20 % ont même entre 20 et 25 ans.

D'clic Santé offre un accès privilégié à une consultation médicale au sein d'un Centre municipal de santé. Le dispositif redonne des perspectives à celles et ceux qui rencontrent une rupture dans leur parcours de soins.

Cette consultation permettra l'ouverture des droits sociaux et un parcours de soins qui répond aux besoins individualisés en matière d'alimentation, de prévention des conduites à risques et des addictions : tabac, drogue, alcool, sexualité, contraception, IST, hygiène générale de vie.

Après inscription en ligne, les Centres municipaux de santé de Montreuil proposent un rendez-vous qui offrira :

- une consultation médicale gratuite avec écoute, conseils et orientation du médecin vers d'autres consultations plus spécialisées de planification familiale et de gynécologie, de cardiologie, de psychologie, traumatologie, rhumatologie, ORL, kiné et diététique ;
- l'ouverture de droits sociaux ;
- l'obtention de la Carte vitale ;
- la proposition d'effectuer un bilan dentaire et sanguin ;
- une deuxième consultation-bilan des analyses éventuellement effectuées.

Après trois mois d'ouverture du dispositif, 100 jeunes y ont accédé.

3.1.3. La création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) :

Cette nouvelle instance associative réunit l'ensemble des professionnels de santé de la ville dans l'objectif d'accès aux soins pour l'ensemble de la population et de développement d'actions de santé publique en lien avec les besoins spécifiques du territoire.

3.2. Réinstaller et agrandir La Maison Populaire :

La réinstallation et l'agrandissement de La Maison Populaire au 97 rue Pierre-de-Montreuil est un levier de transformation de l'ancien site industriel EIF. À lui seul, ce projet rassemble trois ambitions majeures pour Montreuil :

- le développement d'une offre culturelle publique exigeante, accessible à toutes et tous, pilier de l'éducation populaire et qu'incarne avec succès La Maison Populaire ;
- la réaffirmation d'une préservation et d'une redynamisation du site des Murs-à-Pêches, patrimoine du passé horticole et industriel de Montreuil, rendu au plus grand nombre ;
- une attention continue à l'insertion pleine et entière des quartiers populaires aux projets de renouvellement urbain qui s'illustrent dans le secteur Murs-à-Pêches, Bel-Air, Les Ruffins par l'arrivée prochaine du prolongement du tramway T1 autour de projets culturels ambitieux.

3.3. Agir contre les discriminations liées au handicap

3.3.1. le Duo Day

La Ville de Montreuil a participé pour la 3^e année à l'initiative nationale, le Duo Day, jeudi 17 novembre.

Durant une journée, une personne en situation de handicap forme un duo avec un professionnel volontaire. Objectif : découverte du métier, participation active, immersion dans le monde du travail.

Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser les préjugés et sensibiliser à la question de l'employabilité des personnes en situation de handicap.

22 duos ont été constitués (secrétaire d'élus, médicale, cuisinier, correspondant de proximité...) 6 établissements ou structures médico-sociaux de Montreuil y ont participé.

3.3.2. Parcours de sensibilisation au handicap dans les écoles

Une action menée avec le pôle action éducative sensibilise des élèves (6 classes du CE2 au CM2) à partir d'un parcours composé d'animations qui s'appuient sur les ressources et partenaires locaux :

- échange sur les discriminations animé par le réalisateur d'un film conçu avec des enfants ;
- visite et ateliers de pratiques artistiques en situation de cécité (centre Tignous) ;
- prêt d'une malle aux livres sur la thématique handicap et altérité (bibliothèque) ;
- rencontre d'un sportif handicapé joueur de cécifoot ;
- initiation à la langue des signes (association Deux mains pour s'entendre) ;
- sensibilisation à la Trisomie 21 ;
- ateliers de mise en situation d'handicap moteur (association A petits pas pour Lina).

En fin de parcours, un diplôme citoyen est remis aux élèves.

3.4. Lutter contre les violences faites aux femmes et la précarité menstruelle

3.4.1. Le "violentomètre", outil de prévention



À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre et pour la troisième année consécutive, la Ville de Montreuil a réitéré son opération de sensibilisation pour lutter contre les violences conjugales.

Des "violentomètres", outils de prévention des violences au sein du couple et des numéros d'urgence pour orienter les personnes victimes de violences ont été imprimés sur des emballages de baguettes de pain.

30 000 sacs à pain ont été distribués dans plus de 20 boulangeries de la ville.

3.4.2. Des logements destinés aux femmes victimes de violences

En 2022, deux projets d'hébergement ont vu le jour pour les femmes victimes de violences en partenariat avec les services de la Ville : la Maison Montreuil, structure hôtelière d'insertion sociale située dans un bâtiment appartenant à la Ville dans le Parc Montreuil, a mis en place un dispositif d'hébergement de femmes victimes de violences, orientées par le 115, en partenariat avec le CCAS de la Ville de Montreuil et l'association La Main Tendue, de janvier à fin juin 2022 (35 places). D'autre part, la coopérative Plateau Urbain, qui occupe temporairement les anciens locaux administratifs de la Ville de Montreuil, a travaillé avec les

services et en partenariat avec Cités Caritas, à l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence (CHU), qui devrait ouvrir de janvier 2023 jusqu'en août 2023. Ce CHU disposera de 30 places pour orientation par le 115, et de 5 places réservées par le service Logement de la Ville.

Enfin, en octobre 2022, la Ville de Montreuil avec l'OPHM et La Main Tendue ont signé une convention tripartite organisant la mise à disposition de trois grands nouveaux logements et le déploiement d'un dispositif d'accompagnement social pour les femmes et enfants de Montreuil victimes de violences familiales. L'orientation des personnes se fera par La Main Tendue et aussi par le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) et le 115, deux organismes gérés par Interlogement 93. Ces logements sont des logements passerelles et ont donc vocation à héberger des femmes avec ou sans enfants pendant plusieurs mois, afin de leur permettre de se reconstruire et d'envisager une nouvelle vie. La Main Tendue, qui a réalisé des travaux de rénovation dans les logements, est en charge de l'accompagnement social des personnes hébergées.

3.4.3. Lutter contre la précarité menstruelle

En 2022, le CCAS de la Ville de Montreuil a continué son travail d'implantation de distributeurs de protections périodiques gratuites et bios, au sein du centre social SFM, de l'association LEA et de la Mission Locale de Montreuil. Le dispositif comporte ainsi désormais 15 distributeurs répartis au sein d'établissements de proximité institutionnels ou associatifs sur tout le territoire montreuillois, faisant de Montreuil une ville pionnière dans la lutte contre la précarité menstruelle. Ces distributeurs sont un outil mis à disposition des structures et de la population avec pour objectifs :

- informer sur les recommandations d'utilisation des protections hygiéniques ;
- réduire les conséquences sanitaires et sociales liées à la précarité menstruelle ;
- sensibiliser et lever les tabous autour des règles ;
- contribuer à diminuer les inégalités femme-homme.

Plus de 15 000 protections périodiques ont été distribuées.

3.5. Bouger avec « Sport dans les parcs » et « Garde la pêche »

Quand le sport joue un rôle primordial en matière de prévention et d'amélioration de la santé. Deux dispositifs « Sport dans les parcs », en extérieur d'avril à octobre et « Garde la pêche » en intérieur de novembre à mars ont été conçus avec pour objectifs :

- faire vivre et découvrir le patrimoine nature de Montreuil et répondre à une demande des habitants de la ville ;
- favoriser l'apprentissage et la découverte de différentes disciplines sportives praticables en extérieur ;
- favoriser la découverte des associations sportives locales ;
- valoriser les associations sportives, véritables partenaires de la Ville.

Ces dispositifs permettent aux habitants de bénéficier d'un encadrement de qualité par des éducateurs sportifs diplômés et favorisent la pratique et la découverte de nouvelles disciplines sportives.

Une participation assidue et nombreuse :

« Sport dans les parcs » a mobilisé 43 522 personnes depuis son lancement en 2017, avec une progression de 50 % entre 2021 et 2022.

« Garde la Pêche » a mobilisé 11 722 personnes depuis son lancement en 2018-2019, avec une progression de 10 % en 2022.



3.6. Fêter les 50 ans du Méliès

Le cinéma Le Méliès, équipement culturel majeur du Territoire d'Est Ensemble, plus grand cinéma Art et Essai Public d'Europe, a fêté ses 50 ans en diffusant des films dans ses 6 salles durant 50 heures.

Un public nombreux, 3915 spectateurs au total, et enthousiaste a suivi avec passion ces projections et les différentes animations associées.

4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

4.1 Renforcer l'action sociale comme pilier de l'action municipale

La crise du COVID a été un accélérateur et un révélateur de grandes difficultés sociales pour bon nombre de familles.

4.1.1. La ville, par l'intermédiaire du CCAS, a renouvelé et amplifié son rôle dans la coordination des acteurs sociaux et de l'aide alimentaire de Montreuil (CASAAM)

Parmi les actions menées :

- Distribution alimentaire pendant l'été en partenariat avec *Août Secours Alimentaire* qui prend le relai des associations caritatives qui ferment, pour certaines, leurs portes pendant l'été.

La direction des Solidarités et du CCAS a organisé la logistique et la distribution auprès de 150 ménages. Le Service Social Départemental (SSD) était également présent pour recevoir les personnes en entretien, passant ainsi d'une simple logique distributive à une action d'accompagnement par l'alimentation.

- Projet Passerelle : il a été porté pendant un an, à titre expérimental, par *Action contre la faim* et *la Fondation de l'Armée du Salut*. La restitution en a été faite en décembre 2022. Il avait pour objectif de soutenir et d'accompagner 200 ménages des quartiers prioritaires de Montreuil par le biais d'un soutien financier et d'orientations sociales individualisées adaptées à chaque situation. Ces ménages ont été identifiés par les services municipaux et les associations de quartiers.

Ce projet a ainsi permis d'étudier et analyser des dispositifs de transfert monétaire permettant aux ménages de rester autonomes dans leurs choix d'utilisation de cette aide financière.

4.1.2. Élargissement des aides financières apportées par le CCAS

En modifiant son règlement en 2019, le Centre Communal d'Action Sociale a augmenté les possibilités d'aide financière aux familles, leur permettant par exemple de payer l'assurance habitation, de résorber une dette ou de souscrire une complémentaire santé.

4.2. Créer un nouveau temps de Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

La ville compte plusieurs LAEP donc quatre pilotés et coordonnés par la direction de la petite enfance.

Un nouveau temps de LAEP a ouvert le 14 novembre 2022 au sein de la crèche Jacqueline de Chambrun dans un espace mutualisé et ouvert sur le quartier.

Les LAEP sont ouverts aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent. Dans un espace convivial, aménagé pour favoriser le jeu et l'éveil, des accueillants invitent enfants et adultes à se rencontrer, échanger, partager



leurs expériences et leurs préoccupations. L'accès est libre, gratuit, sans inscription et anonyme.

Les objectifs des LAEP sont d'accompagner et soutenir les parents, contribuer à la socialisation des enfants, contribuer à rompre l'isolement des familles, permettre aux enfants et aux parents de franchir en douceur les différentes étapes de la séparation et de la socialisation, prévenir les troubles du lien parent-enfant et les psychopathologies de l'enfant. Les LAEP sont au cœur des dispositifs de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

4.3. Investir le budget participatif



82 propositions de projets ont été déposées par les habitants dans le cadre de la troisième saison du Budget participatif.

39 ont été retenus par les 2895 Montreuillois qui ont voté.

Le souci des habitants pour une transition vers des usages tenant compte d'une nécessaire durabilité apparaît présent dans leur démarche de participation via le budget participatif. Les porteurs comprennent de mieux en mieux que dans les solutions de mise en œuvre proposées par la ville, cette

dimension est prise en compte. Ils se montrent généralement très coopératifs. Ceci concerne le cadre de vie mais aussi le champ des relations sociales porteuses de possibilités de faire circuler l'information, de partager des bonnes pratiques, d'entre-aide.

4.4. Accomplir le devoir de mémoire : 60ème anniversaire de l'indépendance de l'Algérie



Du 12 novembre au 31 décembre, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, les bibliothèques ont mis en lumière des années plus méconnues de la période postcoloniale : l'Algérie "carrefour des révolutions". Une invitation à mieux connaître cette période importante de notre histoire.

4.5. Lutter contre l'habitat indigne et la crise énergétique

Dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) Montreuil-Bagnolet, une opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAHURU) est menée depuis 2014 dans le secteur de la ZAC Fraternité. Elle concerne prioritairement 438 logements en vue de leur réhabilitation dans un secteur montreuillois fortement touché par l'habitat privé dégradé.

Cette opération conduite conjointement par la Ville de Montreuil, l'EPT Est Ensemble et l'aménageur et opérateur SOREQA, avec les crédits de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH), a permis de dégager d'importantes subventions, pour des propriétaires confrontés à des problématiques difficilement surmontables.

Une quarantaine de propriétaires occupants, modestes ou très modestes ont ainsi bénéficié de subventions importantes, allant dans certains cas jusqu'à 80 %, pour les aider à financer leurs travaux sur les communs (cage d'escalier, couverture, ravalement...) ou dans leur logement.

Ce dispositif est un facteur de cohésion sociale. Il permet en effet de nouer le dialogue entre les propriétaires, les locataires et la puissance publique, tout en recréant du lien entre les habitants d'un même quartier.

Ces aides permettent d'aider les propriétaires à boucler leur plan de financement et de limiter leur reste à charge, condition essentielle pour que la rénovation thermique reste soutenable financièrement, surtout pour les propriétaires les plus modestes.

4.6. Encadrer les loyers

Après plus de 2 ans de mobilisation, l'encadrement des loyers est entré en vigueur pour l'ensemble des 9 villes d'Est Ensemble.

Désormais, les loyers maximums des logements privés du territoire sont fixés par la loi : cela permet de protéger les locataires du parc privé contre la hausse continue des loyers. Ce dispositif vient compléter ceux déployés en faveur des locataires du parc social (avec la création de l'office public territorial), pour l'accession à la propriété des ménages modestes (avec l'office foncier solidaire) ou encore pour la rénovation énergétique des logements.

L'encadrement des loyers dans les zones tendues, prévu par la loi ELAN (loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018) permet d'agir sur les loyers excessifs et de contenir les hausses de loyers abusives dans les territoires les plus tendus, pour préserver le pouvoir d'achat des Français et faciliter l'accès au logement.

L'arrêté signé par le préfet de la région d'Île-de-France fixe trois loyers de référence sur le territoire d'Est Ensemble, fondés sur les observations de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP) :

- un loyer de référence ;
- un loyer de référence majoré (supérieur de 20 %) ;
- et un loyer de référence minoré (diminué de 30 %).

Ces loyers, exprimés par un prix au mètre carré de surface habitable, sont déterminés en fonction du marché locatif observé par l'Olap et déclinés par secteurs géographiques et par catégories de logement.

Est Ensemble met à disposition de chacun un calculateur gratuit en ligne : <https://loyers.est-ensemble.fr/>

5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1. Diminuer les déchets et améliorer le cadre de vie

5.1.1. Le compostage collectif

Deux nouveaux composteurs de quartier ont été installés en partenariat avec Est Ensemble : sur le terrain de proximité de la rue de la Ferme dans le quartier Paul Signac et sur le jardin partagé du terrain rouge avenue Henri Barbusse.

Aujourd'hui, 18 composteurs de quartiers sont mis à disposition des Montreuillois. Ils sont des outils pour la gestion de proximité des biodéchets et vecteurs de cohésion sociale grâce aux collectifs des habitants qui les animent.

Deux autres composteurs seront inaugurés au 1^{er} semestre 2023.



Place de la République, où le 1^{er} composteur d'Île-de-France avait été installé en 2010. C'est un nouveau pavillon qui a été inauguré en octobre dernier.

5.1.2. Les marchés Zéro plastique

Un arrêté municipal a été pris en mars 2021 interdisant la distribution de sacs non biosourcés sur les marchés confirmant la volonté de voir disparaître tous les sacs plastiques de nos étals. De nombreuses animations sur l'ensemble des marchés ont permis de partager avec les usagers l'intérêt de faire évoluer les habitudes de consommation.

5.1.3. Une convention de gestion de la propreté de l'espace public

La convention entre Est Ensemble et la Ville a été signée au mois de mai. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en place du « plan zéro déchet » adopté en 2021 par Est Ensemble, avec pour objectifs la réduction et la valorisation des déchets d'une part et l'amélioration de la propreté de l'espace public d'autre part. Est ensemble et les neuf villes du territoire se sont engagés à améliorer la propreté du territoire notamment par une meilleure collecte des corbeilles de rue et un enlèvement plus rapide des dépôts sauvages.

5.1.4. L'expérimentation propreté dans le quartier de la Boissière

Durant 2022, des ateliers de concertation ont été conduits dans ce quartier afin de construire avec les habitants des méthodes de sensibilisation à la propreté de l'espace public et à la gestion des déchets (escape game, arpentages, opérations citoyennes de ramassage des déchets). 80 personnes ont participé à ces ateliers, conduits par l'antenne de vie de quartier avec l'ensemble des services concernés.

5.2. Réduire les consommations d'eau de lavage et d'arrosage

Au cours de l'année 2022, la quantité d'eau pour laver les rues a été divisée par 3. Les 2/3 des "bouches de lavage" qui servaient à nettoyer les caniveaux ont été fermées grâce à la mécanisation des nettoyages et au cours de l'été, le nettoyage des rues à l'eau et les arrosages des massifs a été limité au strict nécessaire pour préserver la ressource.

5.3. Favoriser l'économie collaborative : la bibliothèque d'objets de Montreuil

La Bibliothèque d'Objets de Montreuil (BOM) est un tiers-lieu d'économie collaborative porté par l'association l'Observatoire du partage qui a ouvert ses portes en mai 2022 avec le soutien de la Ville. A la BOM, il est possible d'emprunter à prix modique toutes sortes d'objets à usage ponctuel ou périodique.



Par le prêt d'objets et l'organisation d'ateliers liés à la réparation, au réemploi et à la mutualisation, la BOM est un lieu d'expérimentation au service de nouveaux modes de consommation et d'entraide. Elle a une triple vocation environnementale, sociale et économique : éviter la (sur)consommation en encourageant l'emprunt, encourager à réparer les objets plutôt que de les jeter pour allonger leur durée de vie, sensibiliser à une consommation plus responsable et respectueuse de l'environnement, donner accès aux plus démunis à une offre d'objets autrement peu accessible.

La Ville de Montreuil a accompagné l'installation de la BOM dans le site de l'ancien Centre Municipal de Santé Savattero au 10 bis rue Kléber, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire de 3 ans, avec exonération de loyer les six premiers mois. Enfin, la ville a offert à ses agents une adhésion annuelle à l'association L'Observatoire du Partage.

5.4. Créer deux nouveaux marchés alimentaires en pied d'immeubles des quartiers populaires



Deux nouveaux marchés alimentaires de proximité, « zéro déchet » et « zéro plastique », ont ouvert en octobre, au sein de la ZAC Boissière-Acacia et place Le Morillon, afin de répondre aux difficultés rencontrées par certains habitants pour accéder à une offre alimentaire de proximité de qualité.

Ces deux nouveaux marchés contribueront à redonner vie à une place située au cœur d'un quartier populaire ainsi qu'à développer une dynamique commerciale au sein de la ZAC

Boissière-Acacia, indispensable à la vie quotidienne des nouveaux habitants arrivant progressivement.

Dix à quinze commerçants tous installés en Seine-Saint-Denis proposeront sur ces deux marchés une offre alimentaire essentielle et variée : maraîchers-primeurs (dont un bio), boulangers, pâtisseries, poissonniers, bouchers, charcutiers, volaillers, rôtisseurs, jus de fruits, fromagers, fleuriste, restauration à emporter, etc.

L'originalité du concept imaginé avec les partenaires SimpliCité, créateur, opérateur et gestionnaire de marchés et la Fédération Nationale des Marchés de France, repose sur un travail collectif entre plusieurs villes, notamment Bobigny, permettant de tester dans le temps, l'accueil de cette nouvelle offre par les habitants et de garantir aux commerçants, un espace de vente quotidien en tournant sur plusieurs villes.

Définitions

■ changements climatiques – source ONU

Les changements climatiques désignent les variations à long terme de la température et des modèles météorologiques. Il peut s'agir de variations naturelles, dues par exemple à celles du cycle solaire. Cependant, depuis les années 1800, les activités humaines constituent la cause principale des changements climatiques, essentiellement en raison de la combustion de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz, génératrice des émissions de gaz à effet de serre qui agissent comme une couverture autour de la Terre, emprisonnant la chaleur du soleil et entraînant une hausse des températures.

■ développement durable

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

■ gaz à effet de serre – source ministère de l'environnement

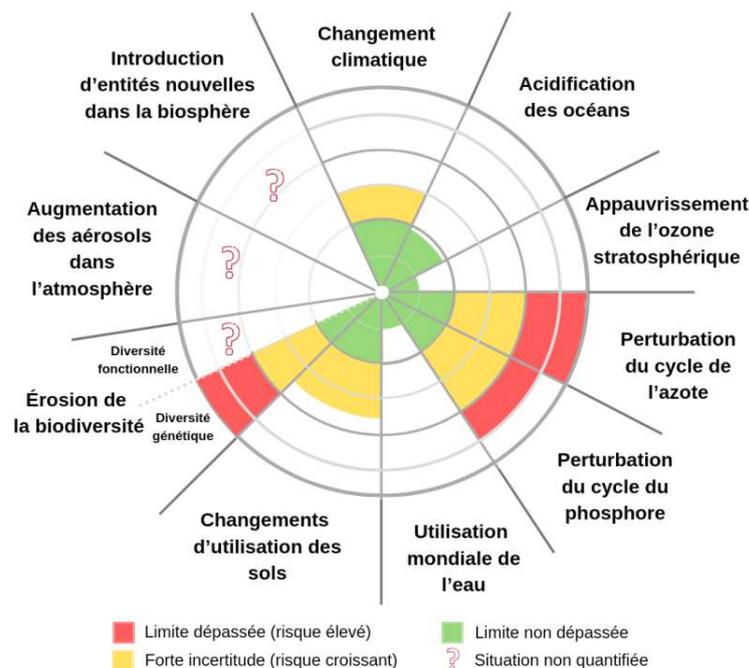
Par gaz à effet de serre, on entend un gaz présent dans l'atmosphère qui retient une partie de la chaleur reçue par le solaire dans l'atmosphère. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère se traduit par une hausse de sa température. Certains gaz sont d'origine naturelle (vapeur d'eau par exemple) et/ou issues des activités humaines, en particulier les gaz fluorés.

■ jour du dépassement – source wwf

Chaque année, le jour du dépassement de la Terre désigne le jour où la consommation de l'humanité dépasse les ressources renouvelables disponibles sur Terre. Depuis les années 1970, la date du Jour du dépassement se dégrade. En 1998, elle avait lieu le 30 septembre, en 2022 le 29 juillet.

■ limites planétaires – source ministère de l'environnement

Le concept des limites planétaires définit un espace de développement sûr et juste pour l'humanité, à travers neuf processus naturels qui, ensemble, déterminent l'équilibre des écosystèmes à l'échelle planétaire :



■ **neutralité carbone** – source Banque des territoires / ADEME

La neutralité carbone se définit par le fait de séquestrer autant de carbone que l'on en émet, de manière à stabiliser son niveau de concentration dans l'atmosphère et ainsi limiter l'augmentation de la température globale de la planète. Pour atteindre cet objectif mondial de neutralité, cela suppose d'une part, de réduire drastiquement les émissions, qu'elles soient d'origine fossile ou issues de matière vivante, et d'autre part, d'augmenter les puits permettant la séquestration du carbone.

■ **PCAET** – source Est Ensemble

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui permet à l'échelle locale de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et contribuer ainsi à l'atteinte des engagements internationaux.

Il se traduit concrètement par l'élaboration d'un programme d'actions « climat-air-énergie » chiffrées et évaluables à court, moyen et long terme.

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 a rendu obligatoire l'élaboration d'un PCAET pour les territoires métropolitains. Le PCAET doit être révisé tous les 6 ans.

■ **sobriété** – source ADEME

La sobriété consiste à nous questionner sur nos besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement. La réduction de la demande en énergie, elle-même liée à la demande de biens et de services, est un facteur clé pour atteindre la neutralité carbone. Cette réduction peut aller de 23 % à 55 % par rapport à 2015, selon les scénarios de l'étude prospective Transition(s) 2050 de l'ADEME (4 scénarios pour atteindre la neutralité carbone).

■ **ville résiliente**

La ville résiliente est une ville qui crée les conditions de s'adapter aux événements – crise climatique, catastrophes naturelles, crises sociales – pour en limiter les effets et garder, ou retrouver, un fonctionnement normal.

Pour aller plus loin :

www.montreuil.fr

www.est-ensemble.fr

www.agence-mve.org

www.un.org/sustainabledevelopment/fr/